

## **Délibération n° 2017-12 du 23 février 2017 portant contributions communales pour 2017**

L'an deux-mille-dix-sept, le onze janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Comines, salons d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 5 janvier 2017.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (12) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deûlémont ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin ;
- Yves Lefebvre, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Paul Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Yvon Pétronin, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Jacques Veroone, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud.
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines (à M. Detournay).

Absents excusés (5) :

- Annie Bosquart, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Franck Undi, suppléant d'Annie Bosquart, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- Jean-Gabriel Jacob, Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Présents non-votants (2) :

- Élodie Haquette, suppléant d'Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines.

## Délibération n° 2017-12 du 23 février 2017 portant contributions communales pour 2017

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts d'Euralys, notamment leurs articles 2 et 15 ;

Vu sa délibération n° 2017-11 du 23 février 2017 portant budget primitif pour 2017 ;

Considérant que les recettes du budget d'Euralys comprennent notamment les contributions des communes membres ; que celles-ci sont fixées par le Comité syndical ; qu'en raison de la dissolution prochaine d'Euralys, il y a lieu de ne fixer les contributions communales pour 2017 que pour la compétence « relais assistantes maternelles » ;

Après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article unique.** — La contribution des communes membres d'Euralys pour 2017 s'établit comme suit :

	Population totale	Contribution globale	Adm. gén.	Emploi	CLIC	Relais enfance	Service des archives
Bousbecque	4 885 hab.	2 193,29 €				2 193,29 €	
Comines	12 399 hab.	0,00 €					
Deûlémont	1 702 hab.	0,00 €					
Halluin	20 923 hab.	0,00 €					
Linselles	8 444 hab.	2 193,29 €				2 193,29 €	
Warneton	232 hab.	0,00 €					
Wervicq-Sud	5 326 hab.	1 012,29 €				1 012,29 €	
Total	53 911 hab.	5 398,87 €				5 398,87 €	

Ces recettes seront imputées à l'article 74748 du budget de fonctionnement pour 2017.

Transmis en préfecture le 2 MAR 2017

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY